

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/²⁸⁴...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI ORGANIQUE L/2017/003/AN
DU 23 FEVRIER 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

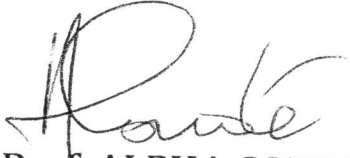
Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi Organique L/2017/003/AN du 23 février 2017, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Cour Suprême.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 31 OCT. 2017


Prof. ALPHA CONDE